

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Collectivité : CCAS de
SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	8
Votants	9

Date de convocation
02/04/2024

Date d'affichage
02/04/2024

**Objet de la
délibération**
VOTE DU COMPTE
ADMINISTRATIF
2023 DU CCAS

Envoyé en préfecture le 25/04/2024
Reçu en préfecture le 25/04/2024
Publié le 25/04/2024
C.C.A.S. ID : 087-268719200-20240425-202425042-DE
S²LOW

Délibération N° 2024DELCCAS002
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance ordinaire du 10 avril 2024

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

Présents : Mesdames BAYLE, BRUNEAU, COIGNAC, GUITARD, HAMRI, MOURNETAS, SEGARD.
M. PORTHEAULT

Absents et excusés :
Madame FOURGEAUD,
Monsieur GOUJEAUD,
Madame GRAPTON,
Madame LAFFITTE
Monsieur MERZEAU donne procuration à Madame SEGARD

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil d'Administration, sous la présidence de Madame COIGNAC, délibérant sur le compte administratif du CCAS de l'exercice 2023 dressé par Alexandre PORTHEAULT, Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :
LUI DONNE ACTE de la présentation faite du compte administratif du budget, lequel peut se résumer ainsi :

MAIRIE C.C.A.S. SOLIGNAC - M14 CCAS

Compte Administratif 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 633,07	
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		2 385,52
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 633,07	2 385,52

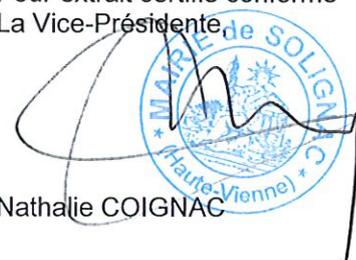
Monsieur le Président est absent, et aucun membre n'a besoin de quitter la salle.

Le Conseil d'Administration APPROUVE, à l'unanimité le compte administratif du CCAS du budget 2023.

Le Conseil d'Administration, a délibéré :
Par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme
La Vice-Présidente

Nathalie COIGNAC



Certifié exécutoire par Nathalie COIGNAC, Vice-Présidente
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et la publication le